***Appel à projet***

***Cartographie du positionnement des acteurs de la Fédération Wallonie – Bruxelles dans les programmes de recherche européens***

1. **Objet de l’appel**

Réaliser une cartographie du positionnement des acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les programmes de recherche européens. Celle-ci peut être réalisée par une équipe interuniversitaire répondant aux objectifs décrits au point 2. Un seul projet sera sélectionné. Il devra répondre aux critères mentionnés au point 7. Le financement maximal attribué sera de 100.000 Euros.

1. **Justification**

Le présent projet s’inscrit dans la continuité du suivi des recommandations du groupe de travail BREXIT réuni en 2017 qui vise à positionner au mieux les intérêts des acteurs de la recherche de la Fédération Wallonie – Bruxelles dans le contexte des négociations pour la sortie du Royaume-Uni de l’Union européenne, compte tenu de l’importance du partenariat avec ce pays pour les acteurs de la recherche. Il s’agit de mettre à la disposition de ces derniers un outil de soutien à l’amélioration du positionnement dans les programmes européens, en particulier dans le contexte du post-BREXIT.

1. **Base juridique et imputation budgétaire**

La base juridique est l’article 20 du dispositif du budget général des dépenses 2018 (notamment en ce qui concerne la division organique 40, programme d’activité 30). L’article budgétaire est le 01.07-30 de la DO 40.

1. **Conditions à remplir pour être candidat**

L’appel est ouvert à toute personne ou institution pouvant prouver une bonne connaissance du monde de la recherche en Belgique et des programmes européens de Recherche et Développement. Les structures de nature commerciale en sont exclues.

Le projet devra être réalisé entre le 15 avril 2018 et le 31 août 2018.

1. **Contexte**

Horizon 2020 est le programme de Recherche et d’Innovation le plus important dont l’Union européenne se soit dotée. Il représente un budget de quelque 80 milliards de dollars pour la période 2014-2020 auquel s’ajoutent les investissements privés. En juillet 2017, lors de la réunion informelle des Ministres de la Recherche à Talinn, un groupe d’experts présidé par l’ancien Commissaire et Directeur général de l’Organisation mondiale du Commerce, le Français M. Pascal LAMY, a présenté un rapport reprenant des recommandations sur l’avenir d’Horizon 2020 et le 9ème Programme-Cadre.

Les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont, de manière constante, œuvré à une présence de la FWB et de ses acteurs dans les instances internationales et en particulier dans les programmes de l’Union européenne en matière de Recherche et Développement. Comme les autres entités, la Fédération Wallonie-Bruxelles s’est dotée, au départ du FNRS, d’un point de contact vers ce programme pour les acteurs de l’entité. Une information régulière y est diffusée au sujet des appels d’Horizon 2020. L’Académie de Recherche et d’Enseignement supérieur (ARES) et spécifiquement sa commission internationale, est, quant à elle, également un relais vers les possibilités offertes aux acteurs de l’enseignement supérieur, de participer à des programmes européens dans le domaine de la recherche. Enfin, Wallonie-Bruxelles internationale comme acteur de référence des relations internationales a mis sur pied une plateforme recherche qui réunit les acteurs pertinents dans le domaine de la R&D.

Des actions importantes sont donc déployées pour faciliter l’internationalisation des acteurs, actions qui viennent s’ajouter aux efforts des acteurs eux-mêmes. Il n’en demeure pas moins, que la présence des acteurs de la FWB dans les programmes européens, et singulièrement d’Horizon 2020, restent en-deçà des performances d’autres régions et Etats membres alors qu’il existe un potentiel important.

Au niveau des perspectives, ces résultats doivent être mis en regard avec deux données :

* D’une part, la concrétisation du BREXIT qui se pourrait se traduire par la perte d’acteurs d’excellence dans des partenariats avec la Fédération Wallonie Bruxelles. Un rapport d’un groupe de travail commandé par le Ministre-Président et présidé par l’ancien Commissaire à la Recherche, M. Philippe BUSQUIN, a mis en évidence des éléments qui montrent l’importance des conséquences du BREXIT pour nos acteurs de la recherche. Dans le cadre d’Horizon 2020, les acteurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont vu octroyés, jusqu’à mars 2017, un montant de 90,3 millions d’Euros dot plus de 85 millions pour les universités. Selon les auteurs du rapport, « une politique comme celle qui concerne la recherche pourrait également souffrir du BREXIT, le Royaume uni étant traditionnellement demandeur d’un budget européen élevé pour le soutien des activités de recherche et de développement »[[1]](#footnote-1)
* Par ailleurs, actuellement les acteurs wallons (à l’exception du Brabant wallon) se situent dans les zones dites en transition pour l’accès aux politiques de cohésion, ce qui signifie qu’il existe un risque potentiel de ne plus appartenir à cette catégorie et dès lors, de ne plus pouvoir accéder à certains fonds de cohésion européens. Or, pour ces fonds également, nos universités et nos centres de recherche ont bénéficié de fonds important. Ainsi, dans le cadre du programme de la Wallonie, le FEDER a soutenu les opérateurs pour un montant de 75,4 millions d’Euros. De même, dans le cadre des programmes INTERREG, il a été octroyé aux divers opérateurs, 18,1 millions d’Euros[[2]](#footnote-2).
1. **Constitution du dossier de candidature**

Tout dossier de candidature est composé d’un formulaire de demande rédigé en français, dactylographié, daté, signé et muni de toutes les annexes (« dossier administratif »).

L’ensemble du dossier doit être dactylographié, sous peine d’être refusé. Il doit également être structuré suivant l’ordre des rubriques du formulaire de demande.

1. **Procédure et délais de sélection**

Les dossiers seront communiqués, au plus tard pour la date du 15 mars 2018, par e-mail à Mme Chantal KAUFMANN (chantal.kaufmann@cfwb.be) avec copies M. Michel ALBERT (michel.albert@cfwb.be) et Anne Peeters (anne.peeters@gov.cfwb.be).

Chaque dossier reprendra une liste comportant les indications suivantes :

* Les noms et prénoms des personnes en charge de la réalisation du projet, leurs adresses professionnelles et privées, leur(s) adresse(s) e-mail, leurs numéros de téléphone de contact ;
* Un budget prévisionnel sur base d’un financement maximal de 100.000 Euros dans le cadre du présent appel à projet, ainsi que les éventuelles autres sources de financement. Dans le cas où plusieurs institutions sont associées, ce budget précisera la répartition du financement vers les partenaires selon les modalités décidées entre les partenaires ;
* Le numéro de compte bancaire IBAN du principal bénéficiaire (celui-ci sera en charge de l’éventuelle redistribution du financement vers les partenaires selon les modalités décidées entre partenaires);
* Le délai et l’échéance de réalisation prévus par le projet déposé ;
* La présentation synthétique du projet de délivrable et la méthodologie envisagée pour sa réalisation, ainsi que les éléments permettant de répondre aux critères de sélection visés au point 7.
* Toute remarque jugée nécessaire.
1. **Contrôle et suivi du financement octroyé**

Une convention sera établie entre le lauréat et le Ministère indiquant que :

* Le montant sera récupéré par le Ministère si le projet n’est pas réalisé ;
* Le montant sera liquidé à concurrence de 30% dès communication de la décision d’octroi aux lauréats et le solde le sera après réception du projet réalisé et de son approbation par un comité de pilotage composé de : 2 représentant(e)s du Ministre de l’Enseignement supérieur et de la Recherche du Gouvernement de la Communauté française, un(e) représentant(e) du FNRS, un(e) représentant(e) de l’ARES, un(e) représentant(e) de la DGNORS, un(e) représentant(e) de Wallonie Bruxelles international
1. **Critères de sélection**

L’appel est ouvert aux acteurs présentant les qualités requises au point 2 et prouvées pour effectuer cette étude ainsi que la capacité à la finaliser dans les délais impartis.

* Expérience significative (2/10)
* Connaissance probante du monde de la recherche en Belgique francophone (3/10)
* Connaissance probante des programmes européens en matière de recherche et financements européens (3/10)
* Pertinence de la méthodologie (2/10)
1. **Sélection**

Le comité de pilotage sélectionnera le meilleur projet qui sera proposé au Ministre.

FORMULAIRE DE DEPOT D’UN PROJET « *Cartographie du positionnement des acteurs de la Fédération Wallonie – Bruxelles dans les programmes de recherche européens » - APPEL 2018*

INSTITUTION PILOTE :

ADRESSE :

NOM DU REPRESENTANT PRENOM :

PARTENAIRE(S)[[3]](#footnote-3) :

NOMS ET COORDONNEES DES PERSONNES REALISANT LE PROJET[[4]](#footnote-4) :

RESUME DU PROJET PROPOSE ET DE SON SUPPORT (10 lignes maximum)

EXPERIENCE UTILES AU PROJET (10 lignes maximum)

RAISON DU CHOIX DU PARTENARIAT (10 lignes maximum)[[5]](#footnote-5)

CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF A JOINDRE EN ANNEXE/

1. Budget recettes - dépenses
2. Un relevé d’identification bancaire RIB ou toute autre preuve d’identification du compte bancaire ;
3. Le(s) curriculum(s) vitae détaillé(s) de(s) (la) personne(s) impliquée(s) dans la réalisation du projet ;
4. Une liste avec de courts descriptifs (10 lignes maximum) de réalisations similaires par les personnes impliquées dans le présent projet.

DATE

SIGNATURE DU / DE LA REPRESENTANT(E) DE L’INSTITUTION PRINCIPALE

1. Groupe de travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre des négociations relatives à la sortie du Royaume uni de l’Union européenne – Rapport au Gouvernement – 8 juin 2017. [↑](#footnote-ref-1)
2. Ibidem [↑](#footnote-ref-2)
3. Facultatif [↑](#footnote-ref-3)
4. Noms – prénoms – adresses professionnelles et personnelles – E-Mails – Téléphone – fonction dans la réalisation du projet [↑](#footnote-ref-4)
5. Facultatif : uniquement si partenariat [↑](#footnote-ref-5)